

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 64 (1919)
Heft: 9

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

A la tête de l'état-major général. — La *Revue militaire suisse* cherche un successeur.

Le colonel-divisionnaire Sonderegger est entré en fonctions à la tête de l'état-major général. Il arrive à un moment difficile. Tout est maintenant à revoir dans notre armée et à reconstituer : système administratif, organisation des cadres, esprit, commandement. Ce dernier surtout fait défaut. L'armée n'a pas de tête, et comme toujours dans ces cas-là, chacun travaille de son côté, sans parler de ceux qui, dans l'administration surtout, ont pris de vieilles habitudes dont la principale est de s'occuper de toutes choses sauf du travail qu'ils devraient faire. Il y aurait, dans le haut personnel de l'administration militaire, une réforme profonde à introduire, des changements de personnes indispensables. Le chef du Département le sait mieux que quiconque. Mais il prétend traiter en douceur ce qui réclame de l'énergie, et gagner du temps où la promptitude serait de rigueur. Il paraîtrait aussi qu'on s'apprêterait à reprendre le système des « compensations » et qu'il serait question de renouveler « le coup du colonel Chavannes ». J'aime à croire que M. le Conseiller fédéral Décoppet y regardera à deux fois avant de se prêter à ce jeu-là. Le colonel Sonderegger sera-t-il en mesure d'apporter dans toutes ces hautes sphères le courage désirable et la volonté qui fait défaut ? Tant mieux s'il y parvient. Ce qu'il faudrait, à l'heure actuelle, c'est une vue claire des réformes nécessaires, des idées à long terme et une persévérance énergique qui ne se laisse pas détourner du but à atteindre.

* * *

La presse militaire, elle aussi est en travail d'enfantement. Qu'en va-t-il advenir ? La *Revue militaire suisse* a entretenu ses lecteurs de cet objet à diverses reprises. Elle aurait voulu procéder à sa propre transformation, d'une part en développant sa rédaction scientifique générale pour lui permettre de suivre utilement aux études innombrables amorcées par la guerre européenne, et, d'autre part, en favorisant, dans nos milieux d'officiers de la Suisse romande, la diffusion des objets qui intéressent plus particulièrement notre armée fédérale. Le premier programme aurait été celui

d'une grande revue internationale, revue militaire de la Société des Nations, dont les forces auraient été recrutées dans tous les milieux militaires européens ; le second celui d'une édition nationale plus réduite, greffée sur l'autre, et accessible à des bourses de lieutenants.

Il faut renoncer à ce projet. Les circonstances actuelles, dans le monde des éditeurs, ne s'y prêtent pas, et la réforme de la *Revue militaire suisse* doit être cherchée sur d'autres bases. La situation est d'ailleurs nette. Après une trentaine d'années d'activité, la direction actuelle se considère comme arrivée au bout de sa tâche. Elle passera la main à d'autres ou à quelque autre dès le 1^{er} janvier prochain. Qu'un de nos officiers romands compétents, ou un groupe d'entre eux veuillent bien assumer la tâche, elle leur remettra sa succession. Sinon, la *Revue militaire suisse* cessera de paraître.

Dans ce moment-ci, et comme on sait, le comité central de la Société des officiers songe à prendre la direction de la presse militaire. Son projet est le suivant :

Un petit organe bilingue de 16 pages paraîtrait tous les quinze jours. Il contiendrait les publications du comité central et des sections ainsi que des communications diverses. Sa rédaction relèverait, si je comprends bien, du comité central lui-même, soit probablement de son secrétaire, ou, pour plus de fixité, puisque le comité change tous les trois ans de personnel et de lieu, d'un secrétaire-rédacteur à long terme.

A cet organe social seraient jointes deux annexes, destinées aux travaux scientifiques, l'une française avec, le cas échéant, des articles en italien, l'autre allemande. Ces annexes paraîtraient une fois par trimestre, en fascicules de 80 à 100 pages, soit 5 à 6 feuilles d'impression. Elles seraient rédigées par deux rédacteurs, l'un de langue française, l'autre de langue allemande.

Si ce système sourit aux officiers romands, il peut être tenté aussi bien qu'un autre. Mais je ne crois pas à sa valeur pour les motifs suivants, entre beaucoup d'autres.

Premièrement, le petit organe bilingue de 16 pages sera, sauf imprévu, comme toutes les publications de ce genre, une littérature médiocre, genre feuille fédérale, produit de bureaux impersonnels, où l'impropriété des termes épousera l'imprécision du caractère. Je doute qu'il trouve, en nombre, d'enthousiastes abonnés dans nos campagnes romandes, à moins que, suivant une coutume que nos Confédérés suisses allemands acceptent volontiers, mais qui nous est antipathique, à nous welches, le comité central prétende rendre sinon la lecture, au moins l'abonnement à son journal obligatoire.

Dans ce cas, et en ce qui concerne la Suisse occidentale, le dit organe passera de vie à trépas avant d'avoir vu le jour.

La question sera de savoir si l'annexe trimestrielle fera passer l'organe bilingue. Cela dépendra du rédacteur. Il est essentiel qu'il donne sa marque personnelle à cette publication. C'est là encore un point sur lequel nos conceptions diffèrent de Suisses allemands à Suisses romands. Nos Confédérés croient aux œuvres collectives, faites de compromis, inspirées par un comité, c'est-à-dire par une pluralité de têtes, ce qui veut dire pas de tête du tout. Pour que l'annexe française réussisse, il y faudra un rédacteur qui soit vis-à-vis du comité central dans la plus entière indépendance, ne se rappelant ce dernier que lorsqu'il y verra passagèrement un avantage pour aider à sa ligne de conduite personnelle.

Même cette première condition réalisée, on peut se demander si des fascicules trimestriels de 80 à 100 pages se prêtent à une publication réellement intéressante et qui retienne d'une façon suivie l'attention des lecteurs. L'intervalle est trop long entre deux numéros pour autoriser des articles en plusieurs coupures ; une suite ou une fin qui vous arrive trois mois après un commencement oublié ne présente plus le même intérêt. Il convient donc de publier chaque article d'un seul jet. Mais on tombe alors dans un autre inconvénient, celui d'une livraison sans variété. Deux articles, parfois un seul, suffisent à la remplir, car quelque espace doit être réservé aux matières d'actualité, chroniques, informations, notices bibliographiques, etc. Des fascicules mensuels de 80 pages, même 64 seulement, permettraient une jolie publication, à la fois solide et vivante. Les mêmes fascicules trimestriels, fussent-ils portés à six feuilles, l'assourdisseront et l'endorment.

Mais tout cela est une question d'argent, et je reconnais qu'envisagée sous ce jour essentiellement pratique, la question est compliquée. C'est sans doute parce qu'il en est ainsi que le comité central s'en tient, malgré les avertissements qui ne lui ont pas manqué dans les milieux d'officiers les plus étendus de la Suisse romande, à son idée mort-née d'une feuille bilingue.

Successeur pour successeur, la *Revue militaire suisse* en préférerait un autre. Je suis convaincu qu'actuellement un journal militaire suisse, publié en bon français et qui saurait se mettre en relation avec l'étranger, c'est-à-dire avec des officiers qui ont fait la guerre, attirerait promptement l'attention et gagnerait une réputation honorable et flatteuse. C'est un sort auquel ne parviendra pas la petite maculature bilingue qui nous est proposée.
